



Orientations proposées pour la révision des directives UE sur les énergies renouvelables et sur l'efficacité énergétique

L'Union européenne prépare la révision de ses directives pour mettre en oeuvre les objectifs qu'elle s'est fixés pour 2030 concernant la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique, notamment un objectif de 27 % d'efficacité énergétique et une hausse de la part des énergies renouvelables à « au moins 27 % » de la consommation finale brute d'énergie. Le CLER, réseau pour la transition énergétique, et le Réseau Action climat proposent 12 orientations clés pour assurer l'atteinte de ces objectifs.

Avant toute chose, le suivi et la mise en oeuvre des directives en vigueur doivent être renforcés. L'horizon 2030 ne doit pas nous détourner de l'atteinte des objectifs 2020. La directive sur l'électricité renouvelable fixant les objectifs 2010 avait été abrogée en 2009, évitant ainsi le nécessaire bilan des causes de la non atteinte de l'objectif par plusieurs pays, dont la France. Ceci est d'autant plus vrai que la France est le bonnet d'âne de l'Union Européenne pour l'atteinte de son objectif 2020 sur les énergies renouvelables¹. Par ailleurs, de nombreuses dispositions du droit européen ne sont pas mise en oeuvre. La Commission doit se donner les moyens de faire appliquer le droit en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables. FNE et le CLER ont à ce propos saisi par deux fois la Commission européenne pour non respect par la France de dispositions prévues dans la directive performance énergétique des bâtiments et celle relative à l'efficacité énergétique². De même, les pouvoirs publics français doivent mettre en cohérence les ambitions affichées avec les outils actuels qui sont aujourd'hui insuffisants et inadaptés.

Energies renouvelables

1. L'objectif d'au moins 27 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique européen en 2030 est très insuffisant et doit être revu à la hausse au plus vite. Alors que, pour la période 2010-2020, la part des renouvelables doit passer de 12,1 % à 20 %, la hausse prévue pour 2030 constitue une baisse du rythme de développement, alors même que les coûts de production ont chuté drastiquement et vont continuer à baisser, notamment dans le solaire photovoltaïque. Le potentiel existant en Europe pour les énergies renouvelables en 2030 se situe plutôt à 45 %. Par ailleurs, alors que l'Accord de Paris adopté lors de la COP21 stipule qu'il faut limiter le réchauffement des températures bien en dessous de 2 °C, et, dans la mesure du possible, à 1,5 °C, la contribution de l'Union européenne doit être actualisée pour atteindre cet objectif. Enfin, le contexte géopolitique actuel renforce la nécessité de préserver notre accès à l'énergie, ce qui passe d'abord par des politiques d'efficacité énergétique et un développement accru des énergies renouvelables locales. Ce sont déjà 30 milliards d'euros d'importation d'énergies fossiles qui sont évités chaque année grâce au récent développement des énergies renouvelables³ permis par la directive sur ce domaine. C'est également un enjeu important pour les créations d'emplois associées.

1 <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/7155587/8-10022016-AP-FR.pdf/6b3c491f-b98f-4285-9228-1e5636a8fac3>

2 <http://www.lemoniteur.fr/article/la-france-attaquee-a-bruxelles-pour-manquement-a-ses-obligations-d-efficacite-energetique-28078111>

3 [COMMUNICATION FROM THE COMMISSION TO THE EUROPEAN PARLIAMENT AND THE COUNCIL, COM\(2014\) 330 final](#)

2. L'objectif UE doit être décliné en objectifs nationaux. L'objectif de 20 % d'énergies renouvelables en 2020 a été réparti entre les États membres de l'Union européenne en fonction de leur point de départ et du PIB des États-membres. Ainsi, l'objectif français est de 23 % (avec un point de départ à 12,9 % en 2010). Les objectifs nationaux contraignants ont contribué au développement plus rapide des énergies renouvelables. 22 pays sur les 28 de l'Union européenne sont ainsi sur la bonne trajectoire pour atteindre leurs objectifs. Parmi les pays en retard, la France a connu des politiques erratiques de soutien aux énergies renouvelables (limitation au développement de l'éolien dans la loi Grenelle 2, moratoire sur le photovoltaïque mettant à mal la filière...), mais semble réorienter ses politiques pour tenter d'atteindre son objectif. Par ailleurs, le fait d'avoir des objectifs nationaux donne une visibilité indispensable aux investisseurs et aux filières pour réduire le risque sur les projets et, par là même, leur coût. S'il est important de fixer des objectifs nationaux pour 2030, il est essentiel également de ne pas supprimer les objectifs 2020 en abrogeant la directive de 2009 sur les énergies renouvelables lors de l'adoption d'une nouvelle directive. Dans ce but, et afin de simplifier le processus législatif, nous proposons que la directive actuellement en vigueur sur les énergies renouvelables ne soit pas abrogée.

3. Des plans nationaux et un reporting détaillés sont indispensables à la tenue des objectifs. La directive de 2009 sur les énergies renouvelables a montré l'importance d'avoir des modèles détaillés pour les plans nationaux et le reporting des États membres. Cela a facilité le suivi et la transparence pour les investisseurs. Les futurs plans nationaux doivent continuer à présenter des données détaillées sur les prévisions jusqu'à 2030, à la fois en terme de part des énergies renouvelables par secteur et vecteur (électricité, biogaz...), mais aussi les mesures d'accompagnement pour l'intégration au réseau ou la simplification administrative notamment. Le développement des énergies renouvelables nécessitant l'implication de nombreux acteurs, les plans doivent aussi intégrer des mesures pour la participation de la société civile, à la fois aux projets de production d'énergies renouvelables, mais aussi à l'élaboration et au suivi des plans nationaux. Les rapports et révisions des plans doivent être réguliers, par exemple tous les deux ans, et être rendus publics.

4. Faire clairement le choix de la maîtrise de la demande en énergie et du développement des énergies renouvelables. Les politiques européennes et françaises tendent à ne pas vouloir choisir entre différentes filières. Ceci nous amène au problème actuel de surcapacité des unités de production d'électricité qui contribue au prix de marché très bas. Miser sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables implique de fermer des centrales thermiques fossiles (charbon, fioul, gaz) et des centrales nucléaires (conformément aux engagements de la plupart des pays européens). Par ailleurs, les aides publiques (subventions, niches fiscales...) aux énergies fossiles et au nucléaire doivent être supprimées au plus vite. Donner un vrai prix au carbone permettrait également d'orienter les achats et les investissements vers des filières d'avenir, en particulier en période de prix faible. Enfin, les barrières administratives et financières au développement des énergies renouvelables (par exemple plus de souplesse pour implanter de l'éolien dans les zones avec radar ou un coût de raccordement au réseau plus transparent et correspondant réellement aux tarifs prévus) doivent être levées.

5. Orienter les financements vers la transition énergétique. Les projets de production d'énergie renouvelable nécessitent un investissement important, mais ils ont des coûts de fonctionnement bas. Ils nécessitent donc des fonds importants au départ avec des taux relativement bas. L'Union européenne peut jouer un rôle important en fléchant des fonds de ce type, mais aussi en apportant une garantie sur ces projets. Il est pour cela nécessaire de clarifier le rôle de la BEI, son articulation avec les acteurs nationaux publics ou privés, la manière dont les acteurs doivent s'organiser pour bénéficier des fonds. Par ailleurs, les modes de soutien public à la vente d'énergie renouvelable (tarifs d'achat, complément de rémunération...) ne doivent pas défavoriser les projets locaux portés par les collectivités et les citoyens. Ainsi, la généralisation des appels d'offres doit être suspendue car elle écarte un certain nombre d'acteurs clés.

6. Reconnaître la valeur ajoutée des projets de territoires, portés par des collectivités et/ou des citoyens. Les projets de production d'énergie renouvelable portés par des collectivités et/ou des citoyens contribuent à une meilleure appropriation des enjeux énergétiques sur les territoires,

à une meilleure acceptation des projets et à une vision plus globale (exemple : création d'emploi pour faciliter les économies d'énergies dans le territoire grâce aux revenus de la vente d'énergies renouvelables produites localement). Cette valeur ajoutée doit être reconnue et valorisée par un accès juste au marché de l'énergie et au réseau pour ces projets.

7. Adapter les réseaux aux besoins de la transition énergétique. Les réseaux devront s'adapter à une production plus décentralisée et variable. Ces évolutions exigent un contrôle plus fort sur les opérateurs de réseau, d'une part par les collectivités locales, garantes de l'intérêt général et propriétaires des réseaux, d'autre part par les régulateurs pour assurer l'indépendance des réseaux vis-à-vis des producteurs. Les freins actuels à l'accès au réseau amènent certains consommateurs à choisir de s'en affranchir en ne vendant pas les surplus qu'ils produisent et limitant ainsi le potentiel de développement des énergies renouvelables. Si l'auto-consommation peut répondre à une demande, elle ne doit pas détourner les énergies renouvelables de l'accès au réseau, principale condition à son développement. Le réseau est le meilleur moyen de développer la production d'énergies renouvelables, associé à des mesures de réduction de la consommation d'énergie, et la solidarité entre les utilisateurs. Il est l'outil le plus efficace et économe pour équilibrer l'offre et la demande sans faire appel à d'onéreux moyens de stockage. Sa gouvernance doit donc évoluer pour que la gestion du réseau ne soit plus un frein au développement de projets collectifs de production d'énergies renouvelables à l'échelle d'un immeuble, d'un quartier ou d'une zone d'activité.

8. Ne pas fixer d'objectif spécifique pour le secteur des transports. La directive en cours, en fixant un objectif de 10 % d'énergies renouvelables dans les transports, a contribué au développement des agrocarburants de première génération, dont certains ont un impact plus négatif sur le climat que le diesel fossile. Cette expérience doit nous dissuader de fixer à nouveau un objectif pour les transports. La baisse des émissions de gaz à effet de serre dans ce secteur nécessitera d'abord de réduire les mobilités contraintes (réduire la distance domicile-travail), de promouvoir les modes de transport alternatifs (transports en commun, vélo...), d'améliorer l'efficacité des véhicules... L'utilisation d'énergies renouvelables sera l'un des éléments, mais en s'assurant de l'impact environnemental et social le plus faible.

Efficacité énergétique

9. L'Europe doit être plus ambitieuse en matière d'objectifs d'efficacité énergétique

La Commission européenne, mise sous pression par un Conseil de l'Europe extrêmement peu ambitieux pour des raisons ayant peu à voir avec l'efficacité énergétique, avait fixé il y a quelques mois à 27 % l'objectif européen pour 2030. Pourtant, les études pointent régulièrement vers un optimum technico-économique à 40 % d'efficacité énergétique. L'Europe doit désormais regarder en face les réalités environnementales, géostratégiques et économiques qui pointent toutes vers un rehaussement de l'objectif.

10. Le rôle des régulateurs nationaux et européens doit être renforcé

Comme le montre le scandale Volkswagen, les régulateurs nationaux montrent souvent de graves lacunes. En ce qui concerne les marchés de l'énergie, la Cour des Comptes française souligne dans un rapport de 2015 la faiblesse extrême de l'autorité de la concurrence française et la Commission de régulation de l'énergie⁴.

L'Union européenne doit donc s'assurer de l'activité des régulateurs nationaux, dont les français. Lorsque des défaillances sont constatées, il pourrait être envisagé, comme pour le secteur automobile, la mise en oeuvre d'un système européen pour y palier.

11. Penser le financement de l'efficacité énergétique

Face aux échecs constatés jusqu'alors sur le système ETS et aux cours de l'énergie actuels sur

4

http://www.energie2007.fr/actualites/fiche/5189/cour_des_comptes_rapport_2015_electricite_concurrence.html

les marchés, la priorité doit être donnée aux projets d'efficacité énergétique. Cela passe par des réformes clés :

- considérer l'investissement dans des projets d'efficacité énergétique comme un investissement dans une infrastructure ;
- modifier l'accès aux financements européens de manière à s'adapter à la typologie des projets d'efficacité énergétique, nombreux et pour des montants financiers relativement faibles. L'Europe doit également accompagner les Etats-membres dans la mise en oeuvre de plateformes nationales d'agrégation de projets d'efficacité énergétique permettant d'accéder aux fonds européens ;
- réformer les règles de compatibilité de manière à mieux refléter les effets bénéfiques de l'efficacité énergétique sur les budgets d'exploitation des collectivités, des organismes publics et de l'Etat.

12. Favoriser l'efficacité énergétique dans les achats publics nationaux & territoriaux

L'efficacité énergétique est aujourd'hui l'un des parents pauvres des politiques d'achats publics alors même que ceux-ci représentent 15 % du PIB : aucune disposition n'est pour l'instant venue transposer les exigences de l'article 6 de la directive efficacité énergétique en la matière.

Il est donc indispensable que l'Europe renforce ses dispositions législatives de manière à mieux flécher les achats des collectivités territoriales et des Etats vers des produits, bâtiments et services environnementalement performants. Des règles comme la séparation contractuelle entre la fourniture d'énergie et les services à l'efficacité énergétique doivent être introduites aux niveaux européen et national de manière à se prémunir contre tout risque de conflit d'intérêt, d'optimiser l'efficacité énergétique et de permettre l'accès de la commande publique à tous les acteurs, notamment aux PME des territoires.